



ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION 2021

sportive

non sportive

A RETOURNER AU PLUS TARD LE 11 JANVIER 2021

Dans le contexte sanitaire actuel, et face au peu de visibilité dont disposent certaines associations, une deuxième échéance, pour le retour des demandes, est fixée au 10 juin 2021 pour un versement au cours de l'été.

1. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

1.1 Nom - Dénomination :

.....
.....

Sigle de l'association : Site web:.....

1.2 Numéro Siret : | | | | | | | | | | | | | | | |

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | W | | | | | | | | | | | |

1.4 Adresse du siège social :

.....

Code postal : Commune

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente du siège) :

.....

Code postal : Commune :

1.6 Président (représentant légal personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom

Fonction au sein de l'association:

Téléphone : Courriel :

2. MOYENS HUMAINS AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE ECOULEE

Nombre de bénévoles <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	

Nombre d'adhérents habitant <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	Adultes	- 18 ans
DURTAL		
AUTRES COMMUNES		

3. COMPOSITION DU BUREAU AU DERNIER RENOUVELLEMENT

(champs obligatoires)

	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	TRÉSORIER
NOM			
PRÉNOM			
Téléphone			
Courriel			
Adresse complète			

4. AIDE A L'ANIMATION SPORTIVE

Seriez-vous intéressé par le dispositif d'aide à l'animation sportive pour l'année sportive 2021-2022 ?

oui non

Si oui,

Ce dispositif a été mis en place pour accompagner les associations qui ont fait le choix d'encadrer les enfants jusqu'à 18 ans. Considérant que les associations sportives ont de plus en plus de difficultés à assumer les entraînements des jeunes, tout en devant faire face à toutes les contraintes administratives en étant en règle, **ce dispositif a été mis en place sous les critères suivants :**

- activités sportives collectives d'un minimum de 5 personnes, à destination des moins de 18 ans
- activités sportives assumées par un éducateur sportif diplômé d'Etat (type BPJEPS) ou en cours de formation diplômante
- enveloppe annuelle limitée à 5000 euros par association sur la base de 15e/heure.
- justificatifs fournis : copie du contrat de travail ou justificatif de formation, copie du diplôme, emploi du temps de l'éducateur par tranche d'âge et nombre d'enfants encadrés

5. SANTE FINANCIERE DE VOTRE ASSOCIATION A LA DATE DU DERNIER EXERCICE CLOS

Compte d'exploitation / budget prévisionnel 2021 à compléter en ANNEXES 1 & 2

Avoirs financiers (Fournir les relevés bancaires et livrets à la date de l'arrêté comptable.

Solde en fin d'exercice = Relevés bancaires)

A la date de l'arrêté comptable :

- (1) Compte courant : € Total des soldes comptes courants si plusieurs
(2) Livrets : € Total des soldes livrets si plusieurs
(3) Autres (titres) : € Valorisation au dernier exercice clos

TOTAL (1)+(2)+(3) : €

Montants des dettes :

Emprunts : € Soldes restant dû au dernier exercice clos

Autres dettes : € à préciser

Créances à recevoir : €

RIB : (A compléter obligatoirement et si changement, merci de joindre le nouveau RIB)

IBAN : FR _

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir ces documents, contactez le service Association au 02 41 76 30 24

6. ATTESTATIONS

Je soussigné(e), (nom et prénom)
Représentant (e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :

Inférieur ou égal à 500 000 €. Supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : € au titre de l'année 2021
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association
- que l'association s'engage **IMPERATIVEMENT** à respecter la charte d'engagement réciproque
- l'association prend acte du fait qu'en cas de non-respect de ces règles, elle s'expose au remboursement des sommes versées par la collectivité

DOCUMENTS A JOINDRE A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Annexe 1 & 2 : bilan financier 2020 / budget prévisionnel 2021
- Les relevés bancaires et livrets à la date de l'arrêté comptable
- Une attestation d'assurance pour l'année 2021-2022 (responsabilité civile et individuelle accident pour les associations n'étant pas affiliées à une fédération)
- Un exemplaire de vos statuts (si modifications)
- Annexe 3 : la Charte d'engagement réciproque signée
- Un RIB de moins de 6 mois

Fait, le à.....

Nom, Prénom :
Signature

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire, par la Mairie de DURTAL, les demandes de subventions faites par les associations.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser auprès du service financier de la Collectivité.*